

# Plan global de déplacements (PGD)

Le PGD est un document de planification des déplacements et de la mobilité. Il doit permettre au territoire de s'inscrire dans une perspective de développement durable de son territoire en assurant l'intégration des enjeux généraux du transport et de la mobilité, où de nombreux projets d'urbanisme, d'infrastructures vont impacter la mobilité de demain (LGV Bretagne – Pays de la Loire, restructuration de la gare en un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)...).

Par délibération en date de décembre 2012, Laval Agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Global de Déplacements (PGD). Il ne revêt pas de caractère réglementaire. Sa mise en œuvre pourra intervenir à deux niveaux :

- > Dans le cadre de la planification territoriale : le PLUi, dans l'écriture de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), s'appuiera sur la stratégie des déplacements et de la mobilité issue d'un PGD. Il privilégiera et prendra en compte les fiches actions pour l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- > Dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuelles.

Par délibération en date de mai 2016, le Conseil communautaire a approuvé la politique globale de déplacements.

## Les nouvelles politiques des déplacements

Conséquence des politiques menées durant les « Trente Glorieuses », l'automobile marque aujourd'hui fortement son empreinte le paysage de nos villes et la mobilité de tous. Il en résulte une forte dépendance à la voiture, qui se positionne comme un mode de déplacements très fonctionnel, mais qui génère des dysfonctionnements d'ordre :

- > environnemental : consommation d'espace, réchauffement climatique, pollutions atmosphériques, sonores et visuelles ;
- > économique : dépenses énergétiques le plus souvent importées, raréfaction des énergies fossiles, impact dans le budget des ménages ;
- > social : espaces publics médiocres, urbanité moindre, accidents, voire parfois dévalorisation des autres modes de déplacements et donc perte de mobilité pour les personnes non motorisées.

## Les mentalités des concitoyens, des ingénieurs et des acteurs institutionnels, associatifs et privés évoluent depuis une vingtaine d'années.

La plupart des agglomérations françaises se sont saisies de leurs prérogatives pour impulser de nouvelles formes de développement, moins « auto-centrées ».

Pour mettre en œuvre un modèle de développement soutenable, le fonctionnement de la mobilité est alors repensé, en lien direct avec l'aménagement du territoire. Les politiques menées, en particulier via les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et les Plans Globaux de Déplacements (PGD), et les nombreux projets en faveur des modes alternatifs à la voiture (Transports en commun en site Propre, liaisons cyclables, zones de circulation apaisée, nouveaux services à la mobilité, etc), concourent tous à une diversification des modes de transport.

Il en résulte une évolution positive des usages, qui tend à favoriser davantage les modes alternatifs, tout en tenant compte des atouts propres à l'automobile pour les déplacements où elle s'avère la plus pertinente.

De plus, les retours d'expériences montrent que ces évolutions non seulement ne portent pas atteinte aux conditions de déplacements des urbains, à la mobilité générale des citoyens, à la dynamique des centres-villes, au développement économique des agglomérations, mais qu'en plus elles les stimulent le plus souvent.

## Télécharger les rapports et annexes

**[Rapport phase 1](#)**

[Annexe rapport phase 1](#)

[Rapport phase 2](#)

[Rapport phase 3](#)

[Annexe rapport phase 3](#)

## — CONTACT

### **Service Transport**

Hôtel communautaire  
1 place du Général  
Ferrié  
53000, LAVAL

☎ **02 43 49 86 24**

[NOUS CONTACTER](#)

### **LAVAL AGGLOMÉRATION**

1, Place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

[laval-agglo@agglo-laval.fr](mailto:laval-agglo@agglo-laval.fr)